

Liberté Égalité Fraternité

Direction départementale des territoires de la Corrèze Service instructeur ADS BP 314 19011 TULLE Cedex Affaire suivie par : Nathalie BOISSERIE 05 55 21 81 20

## dossiers n° PC 019 190 23 10002 n° PC 019 201 23 10005

date de dépôt : 17 juillet 2023

demandeur : CENTRALES PV FRANCE SAS, représentée par Monsieur Veyssière-Pomot Thibault

pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol (14.55 MWc) et ses équipements annexes (un poste de livraison, quatre postes de transformation, une citerne de 60m3, pistes, clôtures et portails).

adresse terrain : lieux-dits « La jarrige », à Saint-Bonnet-Près-Bort (19200) et « Vers les champs », à Saint-Exupéry-les-Roches (19200)

Monsieur le président du syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour

23 Parc d'Activite du Bois Saint-Michel 19200 Ussel

## CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES, SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES

Je vous prie de bien vouloir trouver, sur clé USB ci-jointe, le dossier relatif à la demande susvisée.

Ce permis de construire relève de la compétence de l'État.

Par ailleurs, il s'agit d'un projet soumis à évaluation environnementale. De ce fait, votre avis et vos observations sont sollicitées en application de l'article L.122-1 du code de l'environnement.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, en application de l'article R.423-69-3 du code de l'urbanisme il sera considéré que vous n'avez pas d'observation à formuler.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier (clé USB) qui vous a été adressé.

Fait, le 18 octobre 2023

La cheffe de l'unité urbanisme opérationnel,

Soph e Merme

Aucune réponse reçue > Avis réputé favorable 18/12/2023